



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2020**

19h – Salle du Conseil Municipal

*Convocations du 28 Février 2020*

*Affichage du 28 Février 2020*



**L’an deux mille vingt, le lundi 9 Mars à 19h**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lesches proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 23 mars 2014, légalement convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie, en séance publique, pour délibérer sur les affaires inscrites à l’ordre du jour, sous la présidence de **Monsieur Jean-Marie JACQUEMIN, Maire**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Étaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l’article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

- M. JACQUEMIN Jean-Marie, Maire
- Mme GIBERT Christine, 1<sup>ère</sup> Adjointe
- M. FROMONT Thierry, 2<sup>ème</sup> adjoint
- M. BUFFETAUD Jean-François
- M. CHANTEGREL Bernard
- M. COUTANT Bernard,
- M. DAVOURIE Patrick,
- M. DEFRESNE Dominique,
- M. THIBAUT Jean-François,
- Mme VERNIERE Sophie

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Mme KHETAL Cathya à M. BUFFETAUD Jean-François et M. VALLEE Simon à Mme GIBERT Christine

**ABSENTS :** Mme LOPEZ Luline

**Nombre de Conseillers Municipaux**

En exercice : 13  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Votants : 12

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Conformément à l’article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, M. DEFRESNE Dominique a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**\*\*\***

## **ORDRE DU JOUR :**

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2019**

Le procès-verbal de la séance du Jeudi 14 Novembre 2019, préalablement transmis aux Conseillers Municipaux est adopté sans observations, à l'unanimité.

### **Délibération N°2020/01 : Fixation des taux des 3 taxes locales**

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués et propose de les reconduire pour l'exercice 2020 :

- Taxe d'habitation = **16,08%**
- Taxe Foncier bâti = **31,60%**
- Taxe foncier non bâti = **74,82%**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de maintenir pour l'exercice 2020, les taux des 3 taxes ci-dessus.

### **Délibération N°2020/02 : Subventions 2020 aux associations**

Pour l'exercice 2020, les demandes de subventions sont les suivantes :

- Souvenir français : 100 €
- FNACA : 100 €
- Collège Louis Braille : 300 €
- La Grangée de l'Histoire : 100 €
- Chœur Résonance : 100 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers : 100 €

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions 2020 selon les montants définis ci-dessus.

### **Délibération N°2020/03 : Approbation du compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer sur le compte de gestion présenté par le Receveur Municipal.

Le résultat d'exécution du budget mentionné sur l'état II-2 du Compte de Gestion laisse apparaître un excédent cumulé de 370 649,21 euros. Cet excédent cumulé correspond à un résultat de clôture de + 322 440,11 euros en section d'investissement et de + 48 209,10 euros en section de fonctionnement.

Ce résultat est conforme aux écritures de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2019 de la commune.

### Délibération N°2020/04 : Approbation du compte administratif 2019

Monsieur le maire présente les résultats :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
▶ Dépenses	541 085,59	186 038,08
▶ Recettes	589 294,69	262 766,42
▶ Résultat de l'exercice	48 209,10	76 728,34
▶ Résultat antérieur	0,00	245 711,77
▶ Résultat de clôture	48 209,10	322 440,11

**Soit un excédent cumulé de 370 649,21 €uros conforme au Compte de Gestion du Receveur Municipal.**

Monsieur le Maire s'étant retiré, le compte administratif 2019 laissant apparaître un excédent cumulé de 370 649,21 €uros est approuvé à l'unanimité.

### Délibération N°2020/05 : Affectation du résultat 2019

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 de **48 209,10 €**, afin de couvrir le besoin d'autofinancement et la nécessité de provisionner les investissements prévus sur l'exercice 2020 et suivants, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent au C/1068 de la section d'investissement du budget 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

### Délibération N°2020/06 : Approbation du budget primitif 2020

Le Conseil Municipal,

**Vote** à l'unanimité le budget 2020 de la Commune de Lesches en équilibre :

En section fonctionnement en recettes et en dépenses pour un montant de 571 770,00 €

En section d'investissement en recettes et en dépenses pour un montant de 633 158,93 €.

### Délibération N°2020/07 : Echange de terrain, signature chez le notaire

En prévision de la future liaison douce, M. le maire expose l'opportunité de récupérer les parcelles cadastrées N° C 339 et C 340 d'une superficie de 766 m<sup>2</sup>.

M. le maire propose un échange sans soulte de ces parcelles, avec la parcelle cadastrée N° B 386 d'une superficie de 824 m<sup>2</sup>.

Le propriétaire est favorable.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide et AUTORISE le Maire à signer les documents s'y afférant chez le notaire.

## Délibération N°2020/08 : Acquisition de la parcelle cadastrée N° C 1002

Les consorts MULLER ont fait part de leur accord sur la vente à la commune de la parcelle située au lieu-dit le bois du vivier, cadastrée C 1002 d'une surface de 5 654 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant au prix 3 392,40 € augmenté des frais notariés.

### Questions diverses :

- Résultat du marché public : entretien et travaux neufs de voirie et assainissement

Date de parution : le 30 janvier 2020

Date limite de Réception des offres : le 14 février 2020

Date de l'ouverture des offres : le 14 février 2020

Date du rapport d'analyse technique et financière : 26 février 2020

Après analyse, nous proposons d'attribuer le marché à la société **JEAN LEFEBVRE** qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution énoncés dans le Règlement de Consultation.

- Les alignements de voiries communales sont en cours.

L'avenue François Delachapelle sera reprise par les alignements pour effectuer la liaison douce. La procédure sera très longue

\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h.**



Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.